

REDACTION ET ADMINISTRATION: 164 RUE SAINT-DENIS, Téléphone: Est 0893. ABONNEMENTS PAR LA POSTE: Canada \$2.50, Etranger \$3.50.

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES. LE MATIN. POLITIQUE ET LITTERAIRE.

CE QUE L'HONNEUR ET L'INTERET EXIGENT. L'honneur que nous confère le titre de citoyen de la Province de Québec exige à tout prix que l'administration libératrice soit expulsée ignominieusement du pouvoir.

LA KOLOSSALE KOCHONNERIE DE LA KOMEDIE DES LIQUEURS...

OH! LES SUPERBES POISONS POUR LA NOEL..!

Après s'être attaqué à la fortune, à la liberté, aux droits des citoyens, le régime libératrice attaque la santé, la vie de la nation canadienne.

TROIS NOUVELLES PREUVES CLAIRES, PEREMPTOIRES, IRREFUTABLES.

Document 'A' - RAPPORT JOURNALIER DES COUPAGES. Table with columns for quantity, brand, and price.

Document 'B' - RAPPORT JOURNALIER DES COUPAGES. Table with columns for quantity, brand, and price.

Document 'C' - RAPPORT JOURNALIER DES COUPAGES. Table with columns for quantity, brand, and price.

Depuis que le monde est monde, et surtout depuis que l'humaine espèce orne la Terre, notre planète en a vu, comme on dit, de toutes les couleurs. Cataclysmes de l'eau, de l'air et du feu; volcans, cyclones, trombes et tremblements de sol; catastrophes innombrables de l'humanité se ruant aux massacres, aux pillages, aux tortures, aux vols, à l'incendiat. L'éternel combat du bien contre le mal, de l'ordre contre le chaos, de la justice contre l'iniquité, de la vie contre la mort forme le fond de l'Histoire universelle, cette Histoire où, à côté d'exemples nobles, foisonnent les récits de la cruauté, de la barbarie des hommes.

Incroyable? Mais non; lisez la "Loi des liqueurs; lisez l'article 12: Les membres de la Commission NE PEUVENT ETRE POURSUIVIS pour des actes qu'ils ont accomplis ou omis dans l'exécution des devoirs que leur prescrit la présente loi, SI CE N'EST PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE.

Le DOCUMENT "B" est encore plus palpitant. Cette fois, tous les ingrédients qui vont entrer dans la composition de 125 gallons et 3/4 de Tarragone blanc sont TOUTS absolument, irrémédiablement en "mauvais ordre".

D'égouts... et des couleurs... LA TRIPLE-ALLIANCE



MADAME LA KOMMISSION (à sa cuisinière: La Mort) — Surtout, ma fille, pas de gaspillage, pas d'extravagance; n'oubliez pas que mon mari veut des surplus!

grandiose ose offrir au peuple. Au fond, tout cela ne nous étonne pas trop, nous, au MATIN. Car nous savons que le Régime, quand il s'est fait ingénieur, s'est conduit comme un ingénieur de vingtième ordre; quand le régime s'est fait médecin, il s'est conduit comme un médecin de vingtième ordre; quand le régime s'est fait entrepreneur, grand-voyer, mécène, architecte, journaliste, administrateur, légiste, financier, le Régime s'est conduit comme un entrepreneur, un grand-voyer, un mécène, un architecte, un journaliste, un administrateur, un légiste, un financier de vingtième ordre!

A tous ses lecteurs et lectrices LE MATIN souhaite UN JOYEUX NOEL!

Que voulez-vous qu'elle réponde? "D'après la nouvelle de la "Gazette", les épiciers pourront donc abreuver la population; et mais ils lui vendront le pinard officiel. Et est-ce parce que c'est le pinard officiel et que les gens ont tendance à se révolter contre une autorité trop arbitraire et trop rigide, mais il n'est pas trouvé bon. On le méprise, on le vilipende comme le chiard au collège...

Elections Générales à la fin de Février

En garde contre un gigantesque coup de Jarnac!!! Au moment de mettre sous presse, nos amis de Québec nous informent que le Régime Taschereau vient résolument d'opter pour le suicide: ou nous assure que le gouvernement provincial précipitera les élections générales à la fin de février, avant que le Comité des Comptes Publics ait terminé son enquête sur l'administration des deniers de la Province, avant que les scandales de la Commission éclatent à leur face!

L'actualité

"Pajerette et Jardine"

Rencontré LaPlume. —As-tu vu, dit-il, le rapport journalier des coupages pour les "scotch"?

—Oui. Je suppose que tout cela c'est de la blague, que je lui réponds en me mettant sur la défensive.

—Pas moi. Je crois que c'est vrai; d'abord il faut bien croire que c'est vrai puisque ce n'est pas démenti. Ensuite, je suis content, moi, de ce rapport: je croyais que c'était pire. Je t'avoue que tout en étant excellent libéral je ne songe pas sans un petit pincement au palais au temps où je vendais de la boisson — de la vraie — pour le quart des prix de la commission. Je t'avoue que je trouvais un tel goût à leur scotch que j'étais bien près de me ranger à l'avis de mon voisin, un maudit payen qu'a pas de politique et qui prétendait que le scotch devait être fait avec de l'extrait de Presse. Il soutenait mordicus que ça avait un relend d'enquête sur la police et le procès Delorme.

—Vous voilà bien rassuré LaPlume, mais pouvez-vous me dire ce qu'est le ou la Jardine et la Pajerette? Celle-ci est négligeable, mais le ou la Jardine figure pour 190,5 dans le mélange. Il y en a plus qu'il n'y a d'eau ce qui n'est pourtant pas peu dire.

—Tu m'ennuies toujours avec tes questions. L'un de mes amis est chimiste. Je lui ai posé la même question. Il m'a répondu: "Pas connu ces produits-là. Tout ce que je puis voir c'est que c'est quelque nom commercial pour un alcool quelconque ou une essence colorante."

—LaPlume, est-ce que ce ne serait pas un camouflage pour l'extrait de Presse dont parlait votre voisin?

—Admettons que ce serait ça. Y a toujours pas grand danger, ou le danger est névrosé si tu veux dans les grandes eaux. Moi je trouve cela merveilleux. Cent vingt-six gallons d'eau sur un total de 400 gallons cela fait plus du quart. C'est la surcapitalisation du "scotch", une surcapitalisation qui ferait roter d'envie la "Montreal Light, Heat and Power". Frères notre commission. Suaviter in modo fortiter in re. Son "scotch" est relativement bon marché. C'était un encouragement à la vente. La tempérance, la chère tempérance que la loi devait favoriser courait des risques apparemment, mais avec un quart d'eau et une moitié de ces divers ingrédients, Jardine et autre, tempérance est sauve. Non, mais mon vieux, il y a des gens qui trouvent la taxe d'eau municipale élevée ou encore celle de la "Montreal Water and Power" qui l'est plus. En veut-tu une taxe d'eau sensée, en voilà une! Ils sont forts tu sais. Je voudrais bien avoir un aqueduc dont l'eau se vendrait à ce prix-là! Les voilà bien les pouvoirs d'eau de la province!

—Mais, mon cher LaPlume, n'êtes-vous pas d'avis que, au prix où la Commission vend l'eau, la contrebande de l'alcool déshydraté se trouve singulièrement favorisée? Avez-vous à ce sujet, vous qui connaissez tout, des nouvelles de cette fameuse saisie de la barge "Tremblay" attribuée d'abord à la Commission, puis ensuite au gouvernement fédéral?

—J'avoue que je n'en sais rien, bien que ma curiosité ait été piquée. Deux journaux ont attribué à la douane le même jour une information très précise. On connaissait très bien, disait-on, le monsieur qui dirigeait les opérations de débarquement à Saint-Sulpice et qui dans sa précipitation avait publié sa canne à l'hôtel. Mais il paraît courir encore. Or il agit d'une toute petite affaire de six cent mille dollars. Ça ne peut être petit, six cent mille dollars, ça ne se trouve pas aujourd'hui dans toutes les poches, tous les jours. M'est avis qu'il y a de très gros poissons dans cette affaire-là des poissons qui nageraient mal à l'aise dans les 126 gallons d'eau du "scotch" de la Commission. Des poissons de cette taille à ce n'est pas facile à prendre, tu sais. On a coutume de dire que les petits passent à travers les mailles du filet, mais les gros aussi. Ils ne passent sans doute littéralement pas à travers les mailles, mais ils les cassent. Bizarre, cette affaire-là, très bizarre. J'ai une idée dans le fond, c'était peut-être bien implément une cargaison d'eau pour la Commission des saqueurs. Non, mais au prix où elle la vend elle peut bien la faire venir de Belgique...

On aura sans doute noté les contradictions de LaPlume. Dans le fond, il est très embêté. Il crâne et il rit jaune, mais à bien hâte que la Commission oppose une réponse quelconque aux articles sur la Jardine et la Pajerette et que Monsieur Jacques Bureau prouve à M. Ferguson que la police contre la contrebande des boissons alcooliques est rigoureuse.

NEMO.

(Le Devoir)

LE FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS

Nous lisons dans la "Tribune" de Woonsocket, R. I. :

"Le professeur Paul Vandyke, de l'Université de Princeton, annonce que le nombre de personnes étudiant le français aux Etats-Unis est passé, de 130,000 en 1914-15, à 540,000 en 1923-24.

Nous avons cueilli cette information dans "L'Opinion publique" de Worcester. Notre langue a donc fait des progrès très sensibles dans nos écoles puisque le nombre d'élèves qui s'adonnent à son étude a plus que quadruplé pendant la dernière décennie.

Pour beaucoup, la faveur dont jouit le français parmi nous s'expliquera par le fait que la France est sortie victorieuse de la grande guerre, que les Etats-Unis ont partiellement participé à sa victoire et que de solides liens d'amitié se sont créés entre les deux nations.

Nous croyons, nous, qu'il y a un autre motif à cet attrait qu'exerce le français sur nos jeunes générations.

Le français est incontestablement la langue classique moderne. Il joue auprès des autres nations le rôle qu'a joué à Grèce antique auprès des Romains triomphants et maîtres du monde.

Les Romains comprirent que la conquête d'immenses territoires et même l'hégémonie mondiale ne suffisait pas au bonheur de l'humanité. Ils sentirent le besoin de s'affiner au contact d'une civilisation plus ancienne que la leur et pour cela ils se lancèrent dans l'étude de la langue d'Homère à l'époque que le poète put dire: "Graecia capta ferum victorem cepit".

Aujourd'hui les Etats-Unis, nouveaux conquérants du monde par le dollar, comprennent que l'accumulation d'immenses réserves d'or dans les "voftes" de leurs banques ne suffisent pas à leur bonheur. Après avoir dominé tous les peuples par ses richesses l'Amérique aspire à une suprématie intellectuelle. Qui oserait l'en blâmer?

De là cet engouement pour le français que le professeur de l'Université de Princeton constate aujourd'hui.

Et nous espérons bien que cette ardeur à l'étude de la plus limpide des langues modernes s'accroîtra de plus en plus pour le plus grand bien de notre pays si jeune encore, mais dont l'avenir est rempli de si brillantes promesses.

Nous l'espérons aussi pour la gloire de notre patrie dont l'œuvre de civilisation sera une fois de plus consacrée.

Et nous, nous les Américains d'origine française, tâchons donc de faire notre profit de la leçon qui nous est donnée par nos concitoyens d'autre extraction. Non seulement gardons fièrement notre français mais appliquons-nous à le connaître mieux encore et faisons-nous une gloire de le parler avec la plus parfaite correction.

Faible condition. "Après paration d'herbes est un remède constant général. Elle fortifie chaque organe et réorganise le corps. Elle est vendue directement, pas dans les pharmacies. Ecrire au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

La Vérité sur la Conscription

Les députés libéraux de la province de Québec ont tous voté le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

FARCEURS ET HABLEURS

Non seulement tous les députés libéraux de la province de Québec ont voté unanimement tout l'argent nécessaire à la mise en force de la loi de conscription, mais aussi, ils ont, sans une seule exception, voté le principe de la conscription, pendant que neuf députés conservateurs canadiens-français votaient contre le principe de la conscription.

C'est là un fait historique. Personne ne peut le nier de bonne foi. La preuve en est consignée dans les statuts de notre pays. Si quelqu'un vous dit que les députés libéraux de la province de Québec n'ont pas, le 5 juillet 1917, voté le principe de la conscription, ou il ne connaît pas son histoire, ou il ment effrontément.

Le 20 juin 1917, le notaire J.-A. Barrette, député de Berthier, proposait au projet de loi relatif au service militaire — bill 75, appelé communément loi de conscription — le sous-amendement suivant:

"Que tous les mots après le mot "que" soient rayés et remplacés par les suivants: "Ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit lu la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui."

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, page 2595.)

On sait que le renvoi d'un bill à six mois, signifie simplement la mort du bill. Le renvoi d'un bill à six mois veut dire sans phrases du principe même du bill. De fait, telle est la signification que l'on attachait alors et que l'on attache encore au sous-amendement Barrette, comme le démontrent les deux opinions que voici:

LA MORT SANS PHRASES

"Un sous-amendement vient d'être proposé par un député que je ne saurais trop où placer, dont je ne scrute point les intentions, mais qui devrait forcer tout le monde à se prononcer par un oui ou par un non catégorique. C'est le sous-amendement Barrette qui réclame le renvoi du bill à six mois, en d'autres termes sa mort sans phrases."

(HENRI BOURASSA, le 21 juin 1917, à Saint-Henri.)

POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION

"La proposition de M. Barrette, député de Berthier, de renvoyer à 6 mois le bill Borden est logique, d'où qu'elle vienne. Elle aura cet avantage de montrer au peuple qui est pour et qui est contre la conscription. Il faudra que tout le monde se prononce sur le principe même du bill. Cela sera peut-être embarrassant pour plusieurs politiciens mais il faut considérer d'abord l'intérêt général avant le bien particulier. Les gens sortent du bois, — et c'est ce que l'électeur veut qu'ils fassent."

(Georges PELLETIER, dans le "Devoir" du 21 juin 1917.)

Le vote sur le sous-amendement Barrette fut pris à la Chambre des Communes le 5 juillet 1917. Tous les libéraux de la province de Québec présents à la séance, refusèrent de voter le bill et votèrent le principe de la conscription, tandis que neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — demandèrent la mort du bill et votèrent contre le principe de la conscription. La liste qui va suivre est tirée des débats de la Chambre des Communes, session 1917.

Liste des députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la conscription.

DES FARCEURS

Table with 2 columns: Députés and Comtés. Lists names of liberal MPs and their constituencies.

Députés conservateurs qui réellement et franchement ont voté contre la conscription.

ANTI-CONSCRIPTIONNISTES

Table with 2 columns: Députés and Comtés. Lists names of conservative MPs and their constituencies.

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, pages 3167 et 3168.)

LEURS ECHAPPATOIRES

"L'AMENDEMENT BARRETTE ETAIT UN TRUC" disent les députés libéraux de la province de Québec, qui ont voté le principe de la conscription.

REPONSE

Le 22 juin 1917, M. Barrette, député de Berthier, sur une question de privilège, déclarait à la Chambre des Communes:

"Je nie catégoriquement que l'honorable premier-ministre ou aucun de ses collègues ou de ses partisans, ait en quoi que ce soit à faire directement ou indirectement avec ce sous-amendement. Je suis prêt à mettre mon siège en jeu à l'appui de ce que j'avance."

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, Page 2643.)

Le défi ne fut pas relevé.

"VOTER POUR L'AMENDEMENT BARRETTE, C'ETAIT ENLEVER AU PEUPLE LE PRIVILEGE D'AVOIR UN REFERENDUM, disent les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la conscription."

REPONSE

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette, et que le sous-amendement Barrette l'eût emporté, le bill de la conscription était tué; la conscription était chose morte et enterrée, sans referendum. Le referendum devenait inutile.

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette et que le sous-amendement Barrette eût été déposé, il restait à tous ceux qui l'avaient voté une autre chance: voter pour l'amendement Laurier qui demandait le referendum.

De fait, c'est ainsi que les neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — ont agi. Après avoir voté, le 15 juillet 1917, en faveur de l'amendement Laurier demandant le referendum.

Liste des députés conservateurs qui après avoir voté contre le principe de la conscription, ont également voté en faveur de l'amendement Laurier demandant le referendum.

Table with 2 columns: Députés and Comtés. Lists names of conservative MPs and their constituencies.

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, pages 3168 et 3169.)

DEUX QUESTIONS

1ère Question

Est-ce que ce n'est pas sur la deuxième lecture d'un bill qu'on en discute le principe?

2ème Question

Est-ce que ceux qui ont voté pour le sous-amendement Barrette, demandant que la deuxième lecture du bill de la conscription ne soit faite que dans six mois, ont voté contre le principe du bill?

Les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté contre le sous-amendement Barrette, doivent répondre oui ou non. Une réponse catégorique! Pas de faux-fuyant!

L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN

Le 21 juin 1917, le "Devoir" publiait en page 8 et en dépêche d'Ottawa, une nouvelle intitulée: "L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN. L'AMENDEMENT DE M. LE DEPUTE BARRETTE VA FORCER LA CHAMBRE A SE PRONONCER SANS FAUX-FUYANT POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION."

Dans cette dépêche, on y lit textuellement: "CELUI-CI (Sir Wilfrid Laurier) NE POURRAIT EN EFFET SE RALLIER AU SOUS-AMENDEMENT BARRETTE SANS SE PRONONCER CARREMENT OPPOSE AU PRINCIPE DE LA CONSCRIPTION, ET TELLE N'EST PAS SON ATTITUDE. M. LAURIER N'A PAS DIT QU'IL S'OPPOSE A LA CONSCRIPTION, IL A DIT QUE TOUT LE MONDE S'Y CONFORMERA, SI LE PEUPLE LE DESIRE."

(Le "Devoir", 21 juin 1917, page 8.)

Nous ajoutons au dossier une lettre de sir Wilfrid Laurier qui parut dans le "Record", de Windsor, Ontario, et fut reproduite, le 23 décembre 1917, dans la "Patrie" de Montréal. Voici ce document:

Ottawa, 12 novembre 1917.

"Mon cher J. B. : Je t'ai écrit il y a quelques jours au sujet de notre ami Kennedy. Je suis encore d'opinion qu'il faudrait que nos amis se rallient immédiatement à sa candidature. Je sais qu'il y a quelque difficulté, à cause de la restriction qu'il fait sur la question de la conscription. Il faut se rendre compte toutefois que dans les circonstances où nous sommes, il faut nécessairement faire des concessions. A une assemblée des candidats libéraux de l'est de l'Ontario, il y a trois semaines, j'ai déclaré qu'il y avait trois alternatives à prendre, car plusieurs s'étaient prononcés pour la conscription. Je n'ai pas voulu faire de cette question une question de parti, car c'eût été tout compromettre. Chacune de ces alternatives est acceptable: 1—Se présenter contre l'Union et contre la conscription; 2—contre l'Union, mais pour la conscription; 3—libéral indépendant. Je reçois une lettre de quelques libéraux qui veulent présenter un candidat contre Kennedy. Ce serait faire le jeu de nos adversaires. Vouloir tout demander, c'est s'exposer à tout perdre. Je compte sur ton influence pour mettre nos amis au point sur cette question, et je dis qu'il faut appuyer la candidature de Kennedy."

"Crois-moi ton bien dévoué,

WILFRID LAURIER."

Vous avez bien lu, n'est-ce pas? Le chef libéral, d'après cette lettre, déclare qu'il a exposé à ses partisans libéraux qu'ils peuvent se présenter pour la conscription. Il ne faut pas s'étonner que Sir Wilfrid Laurier ait fait voter tous ses députés de la province de Québec pour le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

Farceurs, n'est-il pas vrai?

DEUX AUTRES QUESTIONS

Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui promettaient de demander le rappel de la loi de conscription?

Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui s'engageaient même par écrit à demander le rappel de la loi de conscription?

QU'ONT-ILS FAIT?

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS! CEUX QUI N'ANNONCENT PAS DANS VOTRE JOURNAL NE DESIRENT EVIDEMMENT PAS VOTRE CLIENTELE. NE LES FORCEZ PAS A L'ACCEPTER. DU RESTE, COMME VOUS AUREZ CETTE SEMAINE BESOIN DE QUELQUE CHOSE, POURQUOI NE PAS VOUS ADRESSER

Aux Meilleures Maisons de Montréal!

Le MATIN publie toutes les semaines une liste de fournisseurs où ses lecteurs et amis peuvent acheter en toute confiance. Le journal n'hésite pas à garantir l'excellence des valeurs que ces industriels, négociants, agents et fabricants mettent sur le marché et les recommande vivement à l'attention de tous.

- AFICHEUR DENIS ADVERTISING SIGNS. 79 Benoit. Plateau 8587
AMBULANCE WRAY J. & BROS. 250 rue de la Montagne. Up. 2728
ANNONCIER GEN. NEWS & ADV. AGENCY. Cement Bldg. Up. 1926
ANTIQUAIRE B. M. & T. JENKINS. 489 Square Phillips. Plat. 0743
ARCHITECTE ERNEST CORMIER. Drummond Bldg. Up. 8640
ARMURIER BREGENT. 206 Ste-Catherine E. Est. 96
ART COMMERICAL (Ecole) FEDERAL SCHOOL INC. 508 1/2 rue Guy. Up. 6832w
ARTISTES (Matériel d) ART EMPORIUM. 23 McGill College Ave. Up. 1440
AUTOMOBILE (Cadillac) CADILLAC CARS LTD. 1 Avenue du Parc. Pl. 1261
AUTOMOBILE (Ford) JOS. BONHOMME, vendeur autorisé. 209 rue Guy. M. 1571
AUTOMOBILE (Réparations) N. BLAIN LTEE. 68 Casgrain. Belair 1464
AUTOMOBILISTES (Secours, aux) A. O. A. Belair 7891. Belair 7892
AUVENTS ET MARQUISES LA COMPAGNIE DES AUVENTS DES MARCHANDS. 70 rue St-Paul Est. Main 3330
BARBIER VEZINA. 2, Rue Saint-Denis.
BEAVER BOARD NANTEL & REMILLARD, coin Papineau et DeMontigny. Est. 8863
BIJOUTIER MAPPIN & WEBB. 353 Ste-Catherine Ouest. Up. 7137
BICYCLETTES BREGENT SPORTS & CYCLE ENG. 206 Ste-Catherine Est. Est. 96
BICYCLETTES ARLINGTON BICYCLE CO. 350 Côte Beaver Hall. Up. 1473
BILLARDS BRUNSWICK & CO. OF CANADA. 11 (ouest) Notre-Dame. M. 1876
BISCUITS MONTREAL BISCUIT. 11 Brewster Avenue. West. 0106
BOTTIER MAISON D. CAPLETTE. 81 Ste-Catherine E. Est. 2543
BOUCHER STANFORD LIMITED. 128 Mansfield. Up. 6300
BOULANGER J. L. STRACHAN LTD. 246 Ave. Hotel-de-Ville. Est. 7109
BOUQUINISTE MATHOT & FILS. Coin S.-Denis et Ontario. E. 4429
BOURREUR, MEUBLIER G. BRENTA. 305 S.-Denis. Est. 1866
BRASSEUR DOW BREWERY. 28 Chabollez. Main 5432
CHAPELIER J. E. BOISVERT. 209 Bleury. Plat. 3770
CHARBON DE BOIS J. O. LABREQUE. 141 Wolfe. Est. 2390
CHARCUTIER AU GOURMET. 349B rue Hotel-de-Ville.
CHAUSSURE J. DUSSAULT. 231 Ste-Catherine E. Est. 2434
CHIMISTE MILTON HERSEY. 84 rue S.-Antoine. M. 8718
CHOCOLATIER KERHULU & ODDIAU. 184 S.-Denis. Est. 2140
COIFFEUR FUNDE & BOEHM. 119 Metcalfe. Up. 3161
COMPTABLE VERIFICATEUR GARNEAU, STEWART & PARENTEAU. 4, Hospital. Main 7112
COMPTABLE C. A. CINQ-MARS. 50 (ouest) rue Notre-Dame. M. 3208
CONFISEUR KERHULU & ODDIAU. 184 S.-Denis. Est. 2140
CONSTRUCTEUR EN ACIER O. BERGERON. 166, Beaudry. Est. 522
CORSETIER C. J. GRENIER & CIE. 405 Ste-Catherine E. Est. 2220
COURTIERS EN DOUANE ANTONIO GIROUX & CIE. 212 McGill. Main 8633
COURTIERS VERSAILLES, VIDRAICRE & BOULAIS. 90 S.-Jacques. Main 7080.
COUVREUR TURCOT LIMITEE. 1631 Clarke. St-Louis 266
DECORATEUR G. BRENTA. 305 S.-Denis. Est. 1866
DEMENAGEUR J. B. BAILLARGEON. 415 S.-Denis. Est. 6400
DISTRIBUTION (Circulaires) DOMINION MESSENGER & CO. 36 S.-Frs-Xavier. M. 5061
DORURE, ARGENTURE RYAL SILVER PLATE CO. 45 Craig Ouest.
EBENISTES BOURASSA & FILS. 1613 Notre-Dame E. LaSalle 335.
EDITEUR E. J. GARAND. 135 Sanguinet. Est. 6643.
ELECTRICIEN H. TRUCHON. 788 Ste-Catherine E. Est. 515
ENCADRES LA CIE WISINTAINER FILS. 58 S.-Laurent. Plat. 2613
ENCANTEURS FRASER BROS. 453 S.-Jacques. M. 0790
FLEURISTE MADEMOISELLE RODRIGUE. à côté du Théâtre St-Denis.
FOURREUR J. DOSTERT. 453 St-Paul Ouest. Main 7359
JOAILLER MAPPIN & WEBB. 353 Ste-Catherine O. Up. 7137
FORGERON JEAN FITTES. 129 S.-Dominique. Est. 6210
GARDE MEUBLES J. B. BAILLARGEON. 415 S.-Denis. Est. 6400
HUITRES LOUIS NOREAU. 8 Craig Ouest. M. 6108
IMPRESARIO BERNARD LABERGE. 7051 S.-Jacques. M. 2042
IMPRIMEUR AUGER. 74 S.-Dominique. Est. 9555
LIBRAIRE VICTOR GRENIER. 34 Blvd. S.-Laurent. M. 1360
LUNETTERIE LA CIE NOURY LTEE. 233 S.-Denis. Est. 3402
LUTHIERS L. LAVALLEE. 299 S.-Denis. Est. 980
MACHINE A ADRESSER ELLIOTT ADD. MACHINE & CO. Ch. 205-263 S.-Jacques. M. 4487
MECANICIENS DUPLESSIS, BEZIER & VALIQUET. 27 S.-Alexandre. Plat. 3462
MEMBRES ARTIFICIELS C. MARTIN. 36 (est) rue Craig. M. 4732
MENUISIER L. BAYARD. 1097 St-André. St-Louis 751.
PAPETERIES GRANDS FRERES LIMITEE. 37 Notre-Dame O. M. 8200
PEINTRES L'AVOIE & PAQUET. 691 S.-André. Est. 1412
PHOTOGRAPHES LA CIE BRUNET LTEE. 223 Blvd. S.-Laurent. Est. 1853
POISSONNIERS STANFORD LTD. 128 Mansfield. Up. 6300
PROFESSEURS INSTITUT LAROCHE, Préparation aux diplômes universit. 303 S.-Denis.
QUINCAILLERIE OMER DE SERRES. 204 S.-Denis. Est. 7000
RELIEUR NAT. RULING & BOOKBINDING Co. 18 Hospital. Main 1649.
REPARATIONS D'AUTOMOBILES J. H. SEGUIN. 588 Dorchester Est. Est. 719
RESTAURANT LEMAY. 89 S.-Jacques. Main 955
SELLERS LAMONTAGNE LIMITEE. 238 Notre-Dame O. Main 8356
TEINTURIERS DECHAUX FRERES LTEE. 661 Montcalm. Est. 6006
VALISIERS LAMONTAGNE LIMITEE. 238 Notre-Dame O. M. 8356

A la recherche de la Vérité

Libéraux et Conservateurs

Certains gens ont la singulière manie de mettre au compte du parti conservateur le recul de nos droits et privilèges depuis l'établissement de la Confédération.

Or, la vérité historique est toute autre. On sait par exemple que dans l'administration fédérale la représentation proportionnelle des Canadiens-français s'est bien maintenue jusqu'à l'avènement de Laurier. A partir de cette époque elle a commencé à subir des accrocs. A qui donc la faute sinon au parti libéral? Qui a créé les précédents sinon le laurierisme?

APPARENCE ET REALITE

Il paraît vrai que sous le gouvernement d'union, entre 1917 et 1920, la somme de nos droits s'est encore amoindrie dans la pratique.

Mais on oublie trop que le gouvernement d'union n'était pas un gouvernement conservateur: c'était un gouvernement de coalition. Les deux partis se partageaient les ministères et la députation ministérielle comprenait un grand nombre de libéraux, qui tenaient, comme on dit, la balance du pouvoir. La Chambre, à tout prendre, était en majorité libérale. Les libéraux ministériels ne manquaient pas de fraterniser avec les libéraux oppositionnistes et, somme toute, l'influence prépondérante, en tout cas souvent décisive, appartenait au libéralisme. Les Canadiens-français, par-dessus le marché, n'avaient pas jugé à propos d'être un seul homme qui pût les représenter dans ce gouvernement, faire valoir leurs droits et leurs réclamations: autre cause de faiblesse, que nous devons bien constater.

MAIS AUJOURD'HUI...

Aujourd'hui le gouvernement est libéral. Il l'est depuis trois ans.

Avec M. King les Canadiens-français continuent de perdre du terrain. Il ne se passe guère de semaine sans que le "Droit", libéral, et le "Devoir", sympathique aux libéraux d'Ottawa, ne se plaignent de quelque injustice à l'égard de notre race et de notre langue. Le parti libéral, comme au temps de Laurier, se croit sûr de ses positions dans la province de Québec: dès lors il n'a pas à se donner grand mal pour nous et, en fait, il ne s'en donne guère. N'être pas représentés dans un gouvernement, c'était pour nous jadis un inconvénient sérieux; n'avoir cette fois élu que des ministériels libéraux, c'en est un pire.

Les libéraux de notre province ont peur qu'on leur reproche une trop grande influence dans le gouvernement du pays; aussi réduisent-ils leurs exigences au minimum. Quand ils ont le devoir de parler fort, de réclamer ceci ou cela, ils tâchent de nous distraire de leur inaction ou de leur impuissance en hurlant contre la conscription, établie, il y a sept ans, grâce précisément à une coopération libérale, et morte d'elle-même, il y a six ans avec la fin de la guerre.

Lâchés des libéraux canadiens-français, empiètements des libéraux anglais, voilà, beaucoup plus que les empiètements toriens, la cause de ces pertes de droits et de privilèges que nous avons subies depuis 1897.

STRATEGIES LIBERALES

Inutile de remonter plus haut que cette date, si l'on veut parler de la politique fédérale. Cette année même de 1896 fut témoin d'une grande lutte: le parti conservateur voulait rétablir les droits de nos compatriotes catholiques et français du Manitoba, droits qu'ils avaient d'enseigner à leurs enfants leur religion et leur langue et que leur avaient enlevés les libéraux manitobains; le parti libéral s'opposait de toutes ses forces à la réparation de l'injustice, les libéraux de notre province se battirent avec une énergie incroyable pour le triomphe de l'iniquité.

Le gouvernement Tupper est tombé sous le coup de Laurier pour la défense de notre cause.

A partir de ce moment nous avons vu diminuer dans le domaine fédéral notre juste part d'influence: notre influence a diminué sous Laurier de 1896 à 1911; elle s'est maintenue, elle s'est même un peu raffermie sous Borden jusqu'en 1917, date de notre quasi complète abstention du gouvernement du pays.

En revanche, notre influence baisse sous King depuis 1921, malgré la force numérique des députés libéraux canadiens-français.

DANS TEMISCOUATA

ENTRE LIBERAUX

La dernière campagne a été rendu fort émouvante non seulement par la violence des discours qui ont été prononcés mais par les "amitiés imprimées" que se sont lancées les deux combattants, le Dr Parrot et M. Jean-François Pouliot.

Nous avons sous les yeux quelques échantillons de cette réjouissante littérature.

En voici un assez savoureux. Il suit la reproduction d'une lettre du Cardinal Gasparri remerciant M. Pouliot de l'envoi de son travail sur le Droit Paroissial de Québec.

Dit M. Pouliot: "Le Dr Parrot prétend que je suis une canaille. Moi je vous dit qu'il est un saint et nous nous trompons tous les deux."

M. Pouliot dans son communiqué: "A bas la clique", fit une prédiction qui, chose assez étrange, a été justifiée par le résultat du vote.

"J'aurai, dit-il, 300 voix de majorité sur le Transcontinental, 1,200 sur le Témiscouata, 1,000 dans le bas du comté et 1,500 dans la ville, en tout 4,000."

Le total de sa majorité a dépassé 4,000. Quelqu'un a dû trahir largement le Dr Parrot.

M. Pouliot parle de politique libérale: "A Québec je suis un libéral modéré comme il y en a bien d'autres, et le gouvernement de Québec n'a aucune affaire à intervenir dans la présente lutte."

Sauf s'il s'agissait de protéger d'autres députés prévaricateurs qui pourraient être dans le même cas que le Dr Parrot."

M. Pouliot sur les méthodes de ses adversaires: "En une seule fois, les partisans du Dr Parrot, ancien champion de la prohibition, ont acheté à la Commission des Liqueurs de la boisson pour \$500.00. Dans une seule paroisse, il y a cinquante (50) gallons de bagosse."

La feuille publiée par M. Pouliot sous le titre de "A bas la clique" contient le récit des événements qui ont amenés la sortie du Dr Parrot de la Législature, la lettre de M. Taschereau demandant au docteur sa démission. C'est un fort joli chapitre de l'histoire du parti libéral et on se demande, comment, étant au fait de tous ces événements M. Lapointe a pu consentir à être le parrain de la candidature de M. Parrot.

Il est vrai qu'il n'a pas mis de temps à le lâcher. Et comme fiche du Parthe, dans sa lettre de remerciements aux électeurs de Témiscouata, M. Pouliot dit ce qui suit:

"La lutte qui vient de se terminer a été vivement contestée. On m'assure que mes adversaires ont fait couler dans le comté un véritable flot de boisson et qu'ils ont eu recours à des moyens inavouables."

"Les députés provinciaux qui sont venus parler en faveur de mon adversaire auraient fait mieux de rester chez eux et je suis très surpris que le gouvernement provincial ait attendu mon élection pour remettre aux colons des droits de coupe d'us depuis deux ans, et participé à la cabale qui se faisait en haut lieu en faveur de mon adversaire."

Et comme honnête conclusion de toute cette salété électorale, les dépêches d'Ottawa nous annoncent que, ces jours derniers, M. Jean-François Pouliot avec son excellent ami Lapointe a déjeuné avec M. King.

LE REGLEMENT XVII

Malheureusement, cette question ne relève pas de M. Arthur Meighen; et il ne peut, en telle matière, qu'user de son influence morale: chose qu'il ne manque pas de faire.

C'est du reste une affaire délicate et elle se règlera dès que le peuple d'Ontario, suffisamment renseigné, se montrera sympathique à la solution espérée.

Avec le régime représentatif tout particulièrement, les gouvernements sont d'ordinaire obligés de compter en fait avec l'opinion publique.

Or, au sujet du Règlement XVII, l'opinion publique ontarienne, faussée dès les élections de 1908 par le parti libéral (Rowell et compagnie) se redresse lentement, mais sûrement. Elle se redresse même, d'une façon générale, à l'endroit de tout ce qui est canadien-français.

C'est ainsi que lors du dernier congrès conservateur à Toronto M. Meighen a fait applaudir chaleureusement la province de Québec par la totalité de son auditoire, qui était considérable. Ce fait honore M. Meighen et ses partisans.

BONNES DISPOSITIONS DE M. FERGUSON

M. Ferguson, de son côté, on a de bonnes raisons de le croire, ne demande que l'occasion favorable de donner satisfaction à nos compatriotes canadiens-français d'Ontario. Si nos compatriotes de la province voisine, par suite de l'agitation des libéraux en 1908 et 1912 et sous la pression de l'élément irlandais de là-bas, ont commis une erreur, les chefs actuels paraissent disposés à la réparer. Et tant mieux pour le bien de la paix dans le pays et de la concorde dans le parti conservateur qui est le parti de l'unité nationale.

DUPLICITE ET TRAHISON DES ROUGES

Les libéraux ne se divisent jamais, eux, sur des questions de langue et de religion.

En 1890 Greenway, par un texte de loi, abolit l'enseignement du français et de la religion catholique dans les écoles du Manitoba.

Des libéraux canadiens-français très importants avaient été de connivence avec lui, ayant vu dans cet attentat une chance pour le parti d'arriver au pouvoir.

En 1897 le Règlement Laurier-Greenway, pour mettre fin à la querelle soulevée au Manitoba, sacrifiait presque entièrement les droits de notre religion et de notre langue dans l'enseignement primaire de cette province: les libéraux canadiens-français l'ont approuvé, eux qui l'année précédente avaient empêché une solution juste de la question.

En 1905 Laurier, sous la pression de Fielding, trahissait encore notre religion et notre langue dans l'Ouest, par l'acte de l'organisation des deux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan: les libéraux de la province de Québec ont approuvé cette action; il n'y a pas encore une décennie M. Norris chassait complètement des écoles publiques du Manitoba les restes de français qui s'étaient accrochés au Règlement Laurier-Greenway: les libéraux de la province de Québec ne s'en sont pas émus, ils ont crié plus fort contre le Règlement XVII d'Ontario pour faire oublier l'iniquité manitobaine, et voilà tout.

Même M. Taschereau, assez peu de temps après le coup de Norris, ne se fit pas faute, on se rappelle en quelle occasion, d'envoyer un télégramme de félicitations à notre persécuteur de Winnipeg.

En résumé le parti libéral de notre province n'a soutenu nos causes religieuses et nationales que dans la mesure de ses intérêts.

LE PARTI CONSERVATEUR

Quant au parti conservateur, les questions de principes l'ont quelquefois divisé. Et si dans le passé nous avons dû faire tel accommodement, si dans l'avenir nous en faisons quelque autre, c'est que le bien commun nous l'a commandé, c'est que le bien commun nous le commandera.

Et nous avons confiance que cet attachement aux principes religieux et au patrimoine national, après avoir été cause d'échecs partiels, deviendra prochainement une source de force pour les conservateurs et pour le pays tout entier.

En attendant, nous avons tenu, sans amertume aucune, à rétablir une vérité aussi importante.

UN VIEUX CONSERVATEUR.

Ils s'entendent évidemment fort bien, et il y sûrement là des combinaisons de "policier" servies par une absence totale de principes et subies par un partisan, pour qui la fin justifie les moyens.

De son côté le Dr Parrot a fait une singulière campagne.

Bien que candidat pour la Chambre des Communes et patronné par M. Lapointe, il a presque complètement appuyé sa lutte sur la politique provinciale.

Dans un message "Aux électeurs de Témiscouata", le Dr Parrot ne dit pas un traitot mot de la politique fédérale. Il ne parle que de l'administration provinciale, imprime la correspondance de M. Pouliot avec M. Taschereau, et dans l'ensemble agit, parle et écrit comme s'il était candidat à la Législature et appuyé par le ministre.

Avec tout cela, il est battu par 4,000 voix. Ça dégingole M. le Premier.

"L'HOMME LIBRE"

Pourquoi Êtes-vous Souffrant?

Les impuretés dans le système sont la cause de la plupart des maux communs. Ces impuretés ne peuvent être expulsées que lorsque les organes sont en bonne condition. Le

NOVORO

Du DR. PIERRE

a la réputation d'agir sur ces organes, les aidant à rejeter les matières empoisonnées, et inutiles.

La Première Boutelle Prouvera Son Mérite. C'est un vieux remède herboux ne contenant que ce qui fera du bien au système.

Né le demandez pas aux droguistes, il n'est fourni que par les agents spéciaux. Pour plus de renseignements, adressez-vous à

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.
(Livré libre de tous droits au Canada.)

AVOCATS

Rés. 2574 St-Denis
Cal. 799 W. Main 5225

Aldéric Blain, L.L., L.
AVOCAT — AVOCATE

50 Notre-Dame Ouest,
Immeuble Duluth. Chambre 21
Téléphone Main 7693

J.-A. BEAULIEU, C.R.
AVOCAT
50, RUE NOTRE-DAME, OUEST
Edifice "Duluth", Chambre 42
MONTREAL

CHARLES H. BERARD
B. Sc., L.L.L.
AVOCAT
30 St-Jacques Chambre 42
TÉL. MAIN 6297

Salluste Lavry, B.C.L.
Maurice Demers, L.L.L.

LAVERY & DEMERS
Avocats et Procureurs.
19, ST-JACQUES, Montréal.
Téléphone: MAin 4472.
Cable adresse: "Salluste".

Hon. Rodolphe MONTY, C.P., C.R.
Alfred Duranleau, C.P.
H. S. Ross, C.R.
Eugène R. Angers.
J. C. Martineau.

**MONTY, DURANLEAU,
ROSS & ANGERS**
AVOCATS
SUITE: 90 ST-JACQUES
TELEPHONE MAIN 140

Export Ale Forte!

Frontenac

Special Lager type Budweiser

FELIX DESROCHERS
AVOCAT
20, Rue ST-JACQUES, Ch. 39
Tél. Main 7019
Rés.: 868, Rue ST-HUBERT
Tél. Est 622

Téléphone Main 295

L. Conrad Pelletier, c.r.
AVOCAT
ancien Bâtonnier
30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42
MONTREAL.

NOTAIRES

JOSEPH L. GIROUARD
NOTAIRE
35 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 5030

Téléphone MAIN 4018

P. E. BLONDIN
NOTAIRE
Edifice "Montreal Light, Heat"
83 CRAIG OUEST

DOCTEURS

Téléphone Est 7580.

Dr J. M. E. Prevost
Ex-clive des Hôpitaux de Paris,
Londres et New-York
Pendant quatre ans dans les Hôpitaux Militaires en France et en Angleterre. Spécialiste en maladies sexuelles, maladies de la peau et maladies vénériennes.

ARCHITECTES

Bigonnesse & Bigonnesse
ARCHITECTES
Spécialité — Maisons de rapport
182, Rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 6752 — MONTREAL

Main 1238. Chambre 605

R. BURELLE
Liquidateur — Comptable
Courtier.
71A ST-JACQUES, Montréal

Tél. Main 2287 Rés. Rockland 313

E. C. DAoust
ARCHITECTE
Diplôme de l'A. A. P. C.
successeur de
GAUTHIER & DAoust
180, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

PYO
— pour —
Pyorrhée, Ebranlement des
Dents, Gencives Gonflées,
Névralgie Dentaire, Etc.

En vente partout 50c.

Pyo Mfg. Co. Reg'd.
Représentant: 17 rue
St-Paul Est, Montréal

Dr. Philippe Panneton
OCULISTE et AURISTE
Ex-assistant, Fondation Ophthalmologique Rothschild. — Ex-assistant bénévole, Hôpital Boucicault. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophthalmologie.

400 ST-DENIS — Tél. Est 9290

Etampes en caoutchouc
DE TOUS GENRES
A. DEROME ET Cie
20 et 22 Notre-Dame (Est)
Téléphone: Main 4679 Montréal

LES BELLES FOURRURES

Nos nouvelles séries contiennent les modèles les plus récents et les plus distingués, depuis la gracieuse petite cravate en taupe jusqu'au luxueux tour de cou en renard ou en vison.

EMMAGASINAGE DES FOURRURES

La maison se charge de l'entretien et de la conservation des fourrures qui lui sont confiées par sa clientèle.

CHAS. DESJARDINS & CIE, Limitée
130, RUE SAINT-DENIS

LE MEILLEUR GIN
Fabriqué à Berthierville, Qué. sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:
Gros 42 onces - Prix \$3.80
Moyens 26 " - " 2.55
Petits 19 " - " 1.18

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited - Montréal

GIN CANADIEN

Melchers CROIX D'OR

DISTILLERIE À BERTHIERVILLE

PHARMACIES MODELES
GOYER
184-186 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 4940-4275
700 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 3268-4698
MONTREAL.

CONNAISSEZ-VOUS LE CHOCOLAT

MARTOUGIN?

DINER et DANSE au

SAVOY

Restaurant Franco-Italian
DOMINION Square, Montréal.
COUVERT GRATUIT.

L'AGENT PRINCIPAL
de notre EXISTENCE
Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre Vie.

L'ORGANE le plus SENSIBLE, le plus PRECIEUX.

Le PRIX de vos VERRES comprend L'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX, \$3.00 à \$9.00 complet, avec une garantie.

TAIT-FAVREAU
LIMITEE
L. FAVREAU, Opticien, Optométriste, Spécialiste
197 Ste-Catherine Est
TEL. EST 7377

Tél. Uptown 8938

FINE, 'Le Fleuriste'
Bouquets pour mariages et réceptions
Tributs floraux à bref délai

637 rue STE-CATHERINE O. MONTREAL

CHANGEMENT D'ADRESSE
Le Dr WILSON-PREVOST, du Wyoming Apartment, New-York, a transféré son domicile à
28 Ave d'Iena, Paris (xvie)
Téléphone: PASSY 1287

LA BANQUE D'EPARGNE
de la Cité et du District de Montréal

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars et cinquante cents par action, sur le capital appelé et versé de cette institution, a été déclaré et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après vendredi, le deux janvier prochain, aux actionnaires enregistrés lundi, le quinze décembre prochain, à trois heures p.m. Par ordre du conseil d'administration.

A. P. LESPERANCE,
Gérant-général.
Montréal, le 24 novembre 1924.

Si vous voulez faire des petits fours, des petits pains chauds, etc., à la croûte dorée, ferme et casante et à la mie blanche, légère, appétissante, vous n'avez qu'à employer la

FARINE REGAL

Une farine parfaite, douce, fine et homogène, préparée avec la crème des blés canadiens dans les moulins les plus modernes.

Vendue partout en sacs de 7-14-24 1/2 et 98 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

St. Lawrence Flour Mills Company, Limited
MONTREAL

Le Secret du Succès

POUR réussir, il faut que vous ayez foi en vous-même, dans votre talent et votre travail, et des économies pour vous aider.

Quelques économies hâteront votre succès. Cette Banque vous invite à poser les fondations de votre prospérité.

Quand vous aurez ouvert un Compte d'Epargne, il faudra continuer à y faire des dépôts réguliers pour arriver au succès complet que vous désirez.

Demandez notre livre "Le Vieux Bas de Laine" — il montre comment les petites économies font vite de grosses sommes.

La Banque Royale du Canada

LE 22 DECEMBRE 1924

AU CHATEAU FRONTENAC

à 8 heures du soir

DINER-CAUSERIE

— offert à —

M. LUDGER BASTIEN

Député à la Législature

par les électeurs du Comté de Québec sous le patronage de

L'Association Conservatrice de Québec

EN FOULE Prix du billet \$1.50

HOTEL BREVOORT **HOTEL LAFAYETTE**
Cinquième Avenue University Place
RAYMOND ORTEIG, Inc.
Les deux Hôtels et Restaurants Français de New-York

